

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix huit, le premier février**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 18 janvier 2018**

**Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN – MM. BELOT- BITEAU- CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON**

**Délibération N°2018-01-002: Budget Principal – Budget Primitif 2018**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11;*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable ;*

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

**Article 1.** d'adopter le projet de budget primitif 2018 du Syndicat, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 897 500 € et pour la section d'investissement à 24 080 € ;

**Article 2.** de fixer le montant des cotisations 2018 à 110 000 € pour les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime et pour le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à 55 000 € pour Bordeaux Métropole et à 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1<sup>er</sup> février 2018

**La Présidente**

  
**Françoise De Roffignac**



MIDDEST  
Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde